



DRAGUIGNAN Manifestation de soutien à Gilles Piazzoli
Rassemblement CGT pour soutenir le salarié de la MSA sanctionné pour un mail rétablissant le rôle du ministre Croizat dans la création de la Sécurité sociale.

FERROVIAIRE Un réseau régional en travaux
SNCF Réseaux a fait le point sur les chantiers en Paca.

PAGE 6

GERMANWINGS Les familles accueillies à Marseille

Draguignan. La CGT soutient le salarié de la MSA sanctionné pour un mail rétablissant le rôle du ministre Croizat dans la création de la Sécurité sociale.

Sécurité sociale : expressions de soutien à Gilles Piazzoli

« Aujourd'hui nous sommes là pour la défense d'un militant du progrès social et nous sommes aussi là pour la défense de la liberté d'expression », explique le secrétaire de l'Union locale CGT de Dracénie, Gérard Battara. Face à lui, une centaine de militants CGT s'est rassemblée devant les locaux de la Mutualité sociale agricole Provence Azur (MSA PA) à Draguignan (Var). Ayant pour la plupart revêtu des tee-shirts avec l'inscription « Je suis Gilles » et au dos « La vérité ne se sanctionne pas », ils manifestent leur soutien à Gilles Piazzoli sanctionné d'un avertissement par la MSA, son employeur.

Cette sanction disciplinaire pour « utilisation abusive et personnelle de la messagerie professionnelle à des fins politiques et syndicales » fait suite à la diffusion par Gilles Piazzoli d'un mail répondant à celui de la direction invitant à faire la promotion des 70 ans de la Sécurité sociale mais éludant le rôle du ministre communiste et responsable CGT Ambroise Croizat dans la création de la Sécurité sociale en 1945.

Pour la CGT, la sanction est injustifiée. Et c'est une question de principe. « Pourquoi Gilles a été sanctionné ? Parce qu'il fait partie de la CGT et que la CGT vous défend tous les jours et dit des vérités », explique la secrétaire générale CGT de la MSA Marie-Hélène dos Reis lors de sa prise de parole.

Autre expression de soutien avec l'intervention de Lucien Frau de la Coordination régionale des organismes sociaux CGT Paca : « La vérité c'est Gilles qui l'a dite : la Sécurité sociale n'est pas tombée du ciel elle a été obtenue de haute lutte par le



Lors du rassemblement CGT en soutien à Gilles Piazzoli devant les locaux de la MSA à Draguignan.

résistance, ndr] qui l'a imaginée et c'est Ambroise Croizat, résistant syndicaliste et ministre communiste à la Libération, qui l'a créée.»

A retenir enfin le propos du secrétaire de l'UL CGT Gérard Battara. Il a estimé que dans un « moment où le patronat semble mener le bal » (condamnation Goodyear, CICE, pacte de responsabilité, loi Macron, projet de loi El Khomri), il lui paraît plus que jamais nécessaire de se réclamer du CNR : « Cette Sécurité sociale n'est pas tombée du ciel elle a été obtenue de haute lutte par le

rapport de forces politique et syndical de la période de la libération du pays. » Plus loin : « Nier la réalité historique, c'est passer un message clair : si on ne sait pas pourquoi et par qui la Sécurité sociale a été créée, c'est pour évacuer en 2016 la nécessité que les salariés se mêlent de ce qui les regarde ! »

Interpellant le directeur de la MSA dans son discours, M. Battara lui demande si la diffusion du mail éludant la réalité historique de la création de la Sécurité sociale par Ambroise Croizat « c'est

n'est pas la même chose ? » que ce qui est reproché à Gilles Piazzoli.

Prise de parole enfin de Gilles Piazzoli remerciant les manifestants et expliquant qu'il agit pour la Sécurité sociale : « C'est une chose importante pour les salariés et les Français. » Gilles Piazzoli indique que la sanction a été confirmée par son employeur. Elle devrait faire l'objet d'une procédure devant les Prud'hommes sur l'initiative de l'Union départementale CGT.

D.P.

Digne-les-Bains

Manif contre la réforme du code du travail

Le Comité de défense et de lutte des travailleurs précaires et privés d'emploi appelle à la mobilisation le mercredi 9 mars contre la réforme du code du travail et pour le retrait du projet de loi El Khomri.

Rassemblement à 11h à Digne, place De Gaulle au kiosque à musique.

A 14h, assemblée générale à la Bourse du travail.

Le tract du Comité chômeurs 04 sur <http://chomeurs.cgt04.free.fr>

Toulon

L'appel du 8 mars

Plusieurs organisations syndicales (CGT, Solidaires, FSU, Unsa, Unef), partis politiques (PCF, EELV, NPA, Ensemble) et associations (LDH Toulon-La Seyne, Mouvement de la Paix) lancent un appel à manifester le 8 mars. Le rendez-vous est fixé sur le Carré du Port à Toulon de 12h à 14h.

« La journée du 8 mars, qui célèbre l'histoire [de] luttes, est plus qu'un symbole. C'est la journée internationale de luttes pour les droits des femmes du monde entier. Ce n'est pas la journée de "la" femme, comme les médias se complaisent à le répéter. Nous refusons la récupération de cette journée à des fins commerciales, avec des messages publicitaires proposant de la "fêter" par un cadeau ou une distribution de fleurs sur le lieu de travail... sans doute pour mieux faire oublier, le reste de l'année, l'ampleur des inégalités qui restent à combattre », indiquent les organisations.

Travail de nuit. N'ayant pas appliqué des décisions de justice les deux magasins Auchan du Pontet et Mistral 7 risquent gros.

Une amende à plus de 2 milliards d'euros

Le chiffre semble invraisemblable autant qu'astronomique. Pourtant il est tout ce qu'il y a de plus réel : les deux magasins Auchan (Le Pontet et Mistral 7) devront payer une amende de plus de 2 milliards d'euros si le juge d'instruction du Tribunal d'Avignon confirme ce jeudi 10 mars les deux jugements qui en novembre dernier avaient condamné l'enseigne pour du

prouvent la non application des décisions de justice. Secrétaire du syndicat, Stéphane Castaldi estime à 20 millions d'euros par jour le montant de l'amende, et explique pourquoi la situation a pris une telle ampleur : « Le recours au travail de nuit, c'est à dire entre 22h et 6 heures du matin, doit revêtir un caractère exceptionnel. Mais Auchan en a fait une règle, un usage. At-

et de persister à ne pas se conformer à la loi. »

Négociations interrompues

Pour le syndicaliste l'utilité de travailler au-delà de 22h ou dès 2h du matin n'est par ailleurs non avérée. Le problème c'est que la discussion est interrompue : « La direction ne veut rien entendre de notre part, alors qu'il existe peut-être des so-

